

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue à la salle communautaire du secteur de Colombourg, le 14 septembre 2015, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et les conseillers suivants : Ghislain Brunet, Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2015-09-140

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et celui de la séance extraordinaire du 24 août 2015;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 138 180,82 \$;
 - Liste des salaires au montant de 51 953,48 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2015;
6. Période de questions;
7. Dépôt des états financiers au 31 août 2015;
8. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Yvon Godbout;
 - b) Monsieur Jean-Guy Hélie;
9. Demande à Télébec ltée pour le transfert de fils et d'haubans sur le poteau à l'arrière de la bibliothèque;
10. Demande au Canadien National :
 - a) Pour l'enlèvement de poteaux le long de la voie ferrée;
 - b) Réfection de la traverse située sur le 2^e-et-3^e rang de Macamic;
11. Pacte rural 2014-2015 et 2015-2016;
12. Carte de crédit Visa affaires pour la coordonnatrice en loisirs;
13. Invitation vins et fromages de la Fondation de l'UQAT;
14. Appui financier - CAPACS;
15. Hydro-Québec - Pannes électriques répétées dans le secteur de Macamic;
16. Modification à l'article 1 du règlement d'emprunt No 15-205 pour la construction de la bibliothèque municipale;
17. Envoi du journal Info-Mak sur inscription;
18. Rapport des comités;
19. Questions diverses:
 - a) Souper gastronomique (Ghislain Brunet);
 - b) Entretien des chemins – rechargement (Louis Proulx);
20. Période de questions;
21. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 13, 14, 17, 19a) et 19b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2015-09-141

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et celui de la séance extraordinaire du 24 août 2015 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

2015-09-142

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 138 180,82 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 51 953,48 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2015**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2015.

6. **Période de questions**

Madame Miranda Dessureault demande s'il y aura du rechargement qui sera effectué dans le 10^e-et-1^{er} rang de Colombourg cet automne ou si un montant sera prévu au budget 2016, car elle mentionne que le rang est vraiment dans un mauvais état et que les souches sortent du chemin. Monsieur le maire l'informe que lors de la préparation du budget 2016 il y aura des discussions à ce sujet. Ce chemin ayant été visité par les travaux publics et le maire, la problématique décrite n'a pas été constatée, une nouvelle inspection sera faite.

Monsieur Jean-Claude Labbé demande si la Ville va donner un montant forfaitaire pour le déneigement de la partie du chemin fermé dans le rang 10 et 1 Ouest. Monsieur le maire l'informe que le conseil a déjà statué, par les années passées, sur ce sujet et qu'il n'y aurait plus d'aide pour le déneigement de ce tronçon.

Monsieur Jean-Claude Poulin demande si ce serait possible d'installer une deuxième porte au musée afin que ce soit plus visible du chemin.

7. **Dépôt des états financiers au 31 août 2015**

Le secrétaire-trésorier dépose un état financier comparatif au 31 août 2015, tel que prévu à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

8. **Demandes de dérogation mineure**

2015-09-143

a) **DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR YVON GODBOUT**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 13 août 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 556, Route 393, Macamic;

Attendu que le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la présente demande est pour régulariser la situation pour une éventuelle vente;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Yvon Godbout située, au 556, Route 393, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés suivants :
 - Hangar à bois avec une marge latérale Nord à 0,47 mètre;
 - Remise annexée au garage avec une marge latérale Nord à 0,67 mètre;

- Garage avec une marge latérale Nord à 1,22 mètre au lieu de 2 mètres, tel que décrit au tableau 2 du règlement de zonage No 07-080 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité.

2015-09-144

b) **DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JEAN-GUY HÉLIE**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Le Citoyen, édition du 26 août 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1432, Route 111 Ouest, Macamic;

Attendu que la construction d'un bâtiment secondaire détaché ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Jean-Guy Hélie située, au 1432, Route 111 Ouest, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage / entrepôt pour entrepreneur artisan) d'une superficie totale de 390,33 mètres carrés au lieu de 186 mètres carrés tel que décrit au tableau 2 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic, répartie comme suit :

Une partie en tôle galvanisée en forme d'une demi-lune d'une superficie de 260,22 mètres carrés et une partie en bois d'une superficie de 130,11 mètres carrés et avec des murs de 5,18 mètres au lieu de 4,6 mètres tel que décrit au tableau 2 du règlement No 07-080 de la Ville de Macamic.

QU' : **À la condition** que les dernières dispositions présent entre monsieur Hélie et la Ville de Macamic soient respectées telles que discutées, soit, que le permis de construction pour un garage/entrepôt pourra lui être délivré aux conditions suivantes :

↳ **Signature d'une entente écrite qui engage monsieur Hélie :**

- à débarrasser son terrain de tout encombrant pouvant être disposé sans nuire à ses activités d'entrepreneur suite à la construction de son nouveau garage/entrepôt;
- si jugé nécessaire par les inspecteurs municipaux après une inspection de suivi, à ériger une clôture pour masquer les encombrants restants à la vue des passants circulant sur la Route 111 Ouest, de tous les côtés visibles du chemin, et ce, avant septembre 2016.
- rester dans les 5 000 mètres tel qu'exigé par la CPTAQ et respecter les dimensions autorisées pour la construction.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou le directeur général adjoint, Guillaume Ratelle soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2015-09-145

9. **DEMANDE À TÉLÉBEC LTÉE POUR LE TRANSFERT DES FILS ET DES HAUBANS SUR LE POTEAU À L'ARRIÈRE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Une demande soit faite à Télébec ltée afin que cette entreprise procède au transfert des fils et des haubans sur le poteau à l'arrière de la bibliothèque pour enlever ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

10. **DEMANDE AU CANADIEN NATIONAL RAILWAY**

2015-09-146

a) **POUR L'ENLÈVEMENT DES POTEAUX LE LONG DE LA VOIE FERRÉE**

Attendu que la Ville de Macamic s'est dotée d'une nouvelle bibliothèque en 2015;

Attendu que le terrassement autour de la bibliothèque est complété;

Attendu que le CNR possède une série de poteaux désuets à proximité de la nouvelle bibliothèque, entre le bureau municipal et le pont de la voie ferrée qui enjambe la rivière Lois;

Attendu que Macamic s'apprête à célébrer son 100^e anniversaire en 2017;

En conséquence il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et adopté à l'unanimité :

QUE : La Ville de Macamic demande au CNR de procéder à l'enlèvement de ses vieux poteaux qui polluent le paysage tant du côté est de la ville que du côté ouest près du Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

2015-09-147

b) **RÉFECTION DE LA TRAVERSE SITUÉE SUR LE 2E-ET-3E RANG EST DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au Canadian National Railway de procéder à la réparation de la traverse de chemin de fer située sur le 2^e-et-3^e Rang Est de Macamic considérant sa désuétude et les plaintes reçues des automobilistes qui circulent à cet endroit.

2015-09-148

11. **PACTE RURAL 2014-2015 ET 2015-2016**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire informer la MRC d'Abitibi-Ouest, en relation avec le pacte rural 2014-2015 et 2015-2016, qu'elle priorise le projet d'installation d'un panneau à affichage numérique sur le site du terrain du parc Émile-Lesage, coin de la rue Principale et de la 7^e Avenue Est.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la Ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-149

12. **CARTE DE CRÉDIT VISA AFFAIRES POUR LA COORDONNATRICE EN LOISIRS**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une carte de crédit Visa affaires soit demandée au nom de Myriam Audet, coordonnatrice en loisirs de la Ville de Macamic, avec une limite de 5 000 \$.

2015-09-150

15. **HYDRO-QUÉBEC – PANNES ÉLECTRIQUES RÉPÉTÉES DANS LE SECTEUR MACAMIC**

Attendu que plusieurs de nos gens d'affaires, résidents et résidentes de notre municipalité déplorent les pannes électriques répétées sur le réseau d'Hydro-Québec;

Attendu que du 29 juillet 2015 au 18 août 2015, six (6) pannes ou « flash » ont été comptabilisés sur notre territoire;

Attendu que cela engendre des pertes économiques pour nos commerçants;

Attendu que ces pannes causent beaucoup d'inconvénients pour nos commerçants et nos citoyens;

Attendu que nous sommes en droit de nous attendre à un meilleur service de la part d'Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à Hydro-Québec de tout mettre en œuvre afin de régler cette problématique de pannes électriques récurrentes qui perdurent dans le temps.

Adoptée à l'unanimité.

2015-09-151

16. **MODIFICATION À L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 15-205 POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'article 1 du règlement d'emprunt No 15-205 pour la construction d'une bibliothèque municipale soit modifié par l'ajout d'une estimation à l'annexe C, faite par monsieur Ghislain Deschênes, chargé de projet en date du 10 septembre 2015 laquelle fait partie intégrante du règlement No 15-205, expliquant la différence entre le montant demandé au règlement d'emprunt et celui de la soumission de 2428-8516 Québec inc. (Construction La-Ray) pour la construction de ladite bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

Liste des dépenses effectuées

➔ LaRay construction, entrepreneur général		
Coût de construction		: 1 024 647,00 \$
➔ Trame architecture et paysage		
• Architecte du projet	1 ^{er} appel d'offres	: 36 159,64
	2 ^e appel d'offres	: 1 571,25

➔ Innovex consultant			
• Ingénieur du projet	1er appel d'offres	:	47 139,75
	2 ^e appel d'offres	:	5 748,75
➔ Service scolaire inc.			
Mobilier spécialisé		:	21 688,68
➔ Alarme La-Sar			
• Intrusion et incendie		:	4 242,52
• Contrôle système d'accès		:	3 052,59
• Caméras de surveillance		:	3 397,51
➔ Entreprises Combinées			
• Système téléphonique		:	4 926,68
➔ Aspirateur Pompe La Sarre			
• Système aspirateur central		:	3 052,59
➔ Ameublement Ouellet			
• Mobilier		:	84,04
			<hr/>
Montant total du règlement d'emprunt :			1 155 711,00 \$

18. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif.

20. **Période de questions**

Madame Noëlla Royer demande si les travaux prévus à la salle de Colombourg débiteront bientôt. Le directeur général, Denis Bédard l'informe que les travaux seront effectués cet automne.

Monsieur Karl Bégin désire avoir des informations concernant les zones de coupe de bois. Monsieur Ghislain Brunet lui donne les informations.

2015-09-152

21. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire